

COMITÉ DE COORDINATION DE LA RECHERCHE (Mandat)

[Direction de la recherche universitaire]

Préambule

La direction du Centre de recherche de l'Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec – Université Laval (Institut) constitue le comité de coordination de la recherche sous la responsabilité de la direction de la recherche universitaire.

Raison d'être

Le comité de coordination de la recherche a pour mandat de conseiller la direction du Centre de recherche sur toute question concernant la planification, l'organisation, la coordination et le contrôle des activités relatives à la recherche universitaire à l'Institut.

De plus, les membres du comité de coordination sont également présumés agir comme vecteur **additionnel** de transmission et de circulation des informations (en provenance de leur milieu, mais également comme porteur des messages et orientations émanant du comité de coordination.

Composition

Le comité de coordination de la recherche est composé des membres suivants :

- a) Directeur(-trice) scientifique du centre de recherche;
- b) Directeur(-trice) de l'axe de recherche en cardiologie;
- c) Directeur(-trice) de l'axe de recherche en pneumologie;
- d) Directeur(-trice) de l'axe de recherche en obésité, diabète de type 2 et métabolisme;
- e) Adjoint(e) au directeur(-trice) (volet administratif);
- f) Adjoint(e) au directeur(-trice) (volet scientifique);
- g) Trois représentant(e)s de l'axe de recherche en cardiologie (clinicien ou fundamentaliste);
- h) Trois représentant(e)s de l'axe de recherche en pneumologie (clinicien ou fundamentaliste);
- i) Trois représentant(e)s de l'axe de recherche en obésité, diabète de type 2 et (clinicien ou fundamentaliste);
- j) Deux représentant(e)s de la communauté étudiante, dont la personne assurant la présidence (ou la vice-présidence) du comité étudiant ainsi qu'un(e) moniteur(-trice) clinique ou un stagiaire postdoctoral;
- k) Un à deux représentant(e)s issus de la communauté des patients-partenaires en recherche.

Le président du comité peut, au besoin, inviter toute personne susceptible d'être concernée par un sujet traité.

Les représentant(e)s des axes de recherche (g, h, i) sont nommé(e)s par la direction du centre de recherche sur recommandation de la direction de l'axe concernée. La direction de la recherche s'assure d'une représentation diversifiée des personnes provenant des différents axes de recherche, en favorisant notamment la parité entre les femmes et les hommes. La durée du mandat des représentant(e)s des axes de recherche est de trois ans et peut être renouvelable pour un maximum de trois mandats consécutifs.

Officiers

Le/la directeur(-trice) scientifique du centre de recherche préside les réunions. Les adjoint(e)s au directeur(-trice) assure la gestion et l'organisation des rencontres avec le directeur(-trice) scientifique.

Fonctions

Le comité de coordination de la recherche a pour fonctions d'analyser et de faire des recommandations pertinentes à la direction du centre de recherche concernant les sujets suivants :

- a) La gestion des ressources financières, humaines et matérielles sous la responsabilité de la direction de la recherche universitaire;
- b) La gestion du budget d'infrastructure attribué par le Fonds de recherche du Québec – Santé (FRQ-S);
- c) La mise en place de politiques et de procédures dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'organisation;
- d) L'élaboration d'un plan de développement et d'un plan de communication de la recherche et du suivi doit en découler;
- e) La nomination des personnes-ressources représentant la direction de la recherche universitaire auprès des divers comités de l'Institut;
- f) L'utilisation et le développement des espaces de recherche;
- g) L'administration des activités de la recherche dans l'Institut.

Réunions

Le comité de coordination de la recherche se réunit au moins **trois** fois par année et au besoin.

Quorum

La présence d'au moins **douze** membres, dont le président constitue le quorum. De plus, une personne représentant chaque axe de recherche doit être présente.

Diffusion des comptes rendus

Les comptes rendus des réunions sont conservés à la direction de la recherche et remis aux membres du comité.

Déposé et appuyé par les membres du comité de coordination de la recherche le 13 novembre 2024.

Adopté par le comité de coordination de la recherche du Centre de recherche l'Institut le 15 janvier 2025.